Camille Pelletan nous écrit :

Jeudi.

Nous avions, mon père et moi, été invités à déjeuner par les internes en médecine de l'hospice de Bicêtre, à l'occasion du plébiscite.

Ce matin, le directeur de l'hospice se rendit chez mon père pour l'avertir qu'il ne le laisserait pas entrer, chose d'autant plus étonnante que les internes reçoivent en tout temps qui leur plaît, et que, les jeudis et dimanches, l'hospice est ouvert absolument à tout le monde.

En effet, quand nous arrivons, nous trouvons le directeur qui nous *attendait dans la loge du portier* avec un commissaire de police, et qui nous arrête au passage. Le pauvre homme avait l'air, du reste, fort penaud du rôle qu'on lui faisait jouer.

On avait renoncé au déjeuner dans l'hospice, qui est en effet interdit par une mesure d'ailleurs tombée en désuétude. Nous demandons quel article du règlement nous interdit même l'entrée; le directeur sort, et revient avec un gros volume, dans lequel il a le triste et grotesque courage de nous indiquer l'article suivant :

« Les directeurs veilleront à ce que les élèves ne forment pas de réunion bruyante de nature à troubler l'ordre et le repos des administrés ! »

En vain mon père réclame le droit commun et ses droits de député de la circonscription : rien n'y fait. La porte reste fermée.

Tant on craignait la propagande que ferait dans l'hospice la seule vue de sa figure!

Du reste, ce même directeur s'était déjà signalé aux élections. Il y avait à la porte de l'hospice un pâtissier qui gagnait sa vie à vendre des gâteaux aux administrés. On connut ses opinions, et on lui ferma cette porte, d'ailleurs toujours ouverte au public, ce qui le ruina.

Depuis... bien des choses se sont passées depuis le mois de juin : la mesure a été maintenue.

Il serait injuste de faire retomber toute la responsabilité sur le pauvre directeur qui n'a qu'une peur grande de perdre sa place, et qui accomplit son devoir de fonctionnaire avec la pudeur nécessaire : c'est M. Husson qui a donné toutes les instructions, à ce qu'on assure; et c'est à ce personnage, d'ailleurs connu depuis longtemps pour son zèle excessif, qu'il faut reporter toute la dédaigneuse animadversion que méritent de pareils procédés.

CAMILLE PELLETAN.

www.leplaisirdesdieux.fr